

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

2025

ID: 059-215903691-20251218-20251218_4-DE

S²LO

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 16
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq
Le dix-huit décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**CONVENTION POUR L'ENLÈVEMENT, LE
GARDIENNAGE ET LA RESTITUTION
DES VÉHICULES SUR LA COMMUNE DE
MAING**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/12/2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 12/12/2025

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX MP. THUILLET C. MERCIER JC. REZIGA A. DEVEMY S. SPOTO A. MALABOEUF C. DESROUSSEAU V. PORQUET D. RAMEZ

Etaient excusés : C. RIFF B. LE MAIGNENT A. AIT BAH A. L. BLONDEAU L. PHILIPPE G. MONTAY I. PLOUVIER S. GLINEUR S. PIROTT F. COQUELET C. GRAND

Procurations respectives à : G. COLLET C. MERCIER D. RAMEZ B. MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN JM. DELANNOY H. LEDOUX V. PORQUET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique qu'il serait utile pour la commune de disposer d'une seconde convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur la commune de Maing, afin de faire face à l'indisponibilité de la première société avec laquelle nous avons déjà contractualisé, retenue notamment par des opérations menées par la police nationale. Il propose de contractualiser avec la SARL Autodépannage à Haulchin qui est agréée fourrière automobile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 22/12/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

